

Poste	DESIGNATION MATERIEL	Marque équivalente	Type équivalent
2	DESCRIPTIF TECHNIQUE CHAUFFAGE		
2.2.	APPAREILLAGE CHAUFFERIE		
2.2.1.	Vase d'expansion		
2.2.2.	Grille de ventilation haute		
2.2.3.	Grille de ventilation basse		
2.2.4.	Thermomètre		
2.2.5.	Soupape de sûreté		
2.2.7.	Disconnecteur		
2.2.8.	Filtre à tamis avec robinet de rinçage		
2.2.9.	Compteurs eau froide		
2.2.10.	Vanne à sphères		
2.2.11.	Vanne de réglage		
2.2.12.	Circulateurs électroniques		
2.2.13.	Filtre à tamis		
2.2.14.	Clapet anti retour		
2.2.15.	Tuyauterie cuivre apparent		
2.2.16.	Isolant eau chaude chaufferie		
2.2.17.	Coquille PVC chaufferie		
2.2.19.	Compteur d'énergie thermique		
2.2.20.	Vase d'injection		
2.3.	EMETTEURS		
2.3.1.	Corps thermostatizable		
2.3.2.	Tête thermostatique		
2.4.	ELECTRICITE - REGULATION SOUS STATION		
2.4.1.	Armoire électrique sous station		
2.4.3.	Régulation de sous station		
2.4.6.	Bouton de relance temporisé		
3	DESCRIPTIF TECHNIQUE ELECTRICITE		
3.2.	EQUIPEMENT ELECTRICITE		
3.2.1.	Alimentation Sous station		
3.2.2.	Appareillage apparent étanche		
3.2.3.	Luminaire étanche 2 x 58W		
3.2.4.	Bloc de balisage étanche		
3.2.5.	Lampe portative		
4	OPTION 1 : CHANGEMENT FILTRES VENTILOS CONVECTEURS		
4.1.1.	Filtres ventilo convecteurs		
5	OPTION 2 : DESEMBOUAGE RESEAU DE CHAUFFAGE		
5.1.1.	Produit désembouant		
5.1.2.	Filtre magnétique		
5.1.3.	Poche filtrante		
5.1.4.	Circulateurs électroniques		
<u>Lorsque l'entreprise propose dans son chiffrage des équivalences de produits , celle-ci devra fournir en annexe de son offre une documentation technique du produit proposé</u>			
Lorsque l'entreprise a chiffré le matériel décrit dans le Cahier des charges elle indiquera la mention : " Marque et Type identiques à la préconisation du CCTP "			